

Aides à la relève

**La Financière
agricole**

Québec 

Toujours là quand ça compte

Pour la clientèle à temps plein

Niveaux de formation

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Subvention à l'établissement ¹	40 000 \$	30 000 \$	20 000 \$	—
Formation	BAC en sciences agricoles DEC en gestion d'exploitation d'entreprises agricoles (GEEA) ou l'équivalent	BAC en administration/biologie Autres formations admissibles DEC en administration	BAC ou DEC dans un autre domaine AEC ou DEP en agriculture Autre DES ou DEP (combiné à une formation agricole)	Sans formation reconnue

Financement

Avec les institutions financières, le taux est plafonné à :	5 %	6 %	6 %	7 %
Avec la formule vendeur-prêteur, le taux est plafonné à :	4 %	5 %	5 %	6 %
Frais d'emprunt	Limités à 200 \$ par prêt pendant 5 ans			
Assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) ²	Réduction de contribution de 25 % pour 2 ans (Maximum de 10 000 \$ par année)			—

Pour la clientèle à temps partagé

Subvention au démarrage ¹	10 000 \$	—
--------------------------------------	-----------	---

1. Le déboursement s'échelonne sur deux exercices financiers de La Financière agricole et est conditionnel au respect des critères d'admissibilité du Programme d'appui financier à la relève agricole.
2. Cette aide est conditionnelle au respect des critères d'admissibilité du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles et de ses modalités d'application.